

Chuard Evelyne
Ch de Prévondens 5

1521 Curtilles

A la Municipalité de Curtilles
Place du Collège

1521 Curtilles

Curtilles, le 3 mai 2021

Retrait de l'opposition concernant l'emplacement de l'aire jardin prévue sur la parcelle no 204.

Monsieur le Syndic,

Suite à la séance de conciliation du 27 avril 2021 à laquelle j'ai délégué M Willy Chuard, ainsi qu'à la lecture du procès verbal, je vous informe que je retire mon opposition.

En effet lors de cette séance M Arm, urbaniste, nous a indiqué que les motifs de mon opposition avaient été pris en compte et que ceux-ci avaient été entendu par le canton.

La solution proposée a été de non pas de déplacer l'emplacement de l'aire jardin, mais d'en assouplir la réglementation.

Cette nouvelle réglementation est écrite dans le procès verbal rédigé par la commune et fera partie intégrante du règlement qui sera mis en votation lors d'un prochain conseil général

Tout en vous remerciant d'avoir pris en considération cette demande, nous vous prions de recevoir M le Syndic, nos salutations distinguées.

Conjoint

Willy Chuard

Propriétaire

Evelyne Chuard